

PROCES VERBAL
de la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 4 avril 2018 à 19 h
(Salle de l'Épinette – Coteaux du Lizon)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Jean-Jacques Baroni, Josette Piers, Christophe Masson, Alain Waille, Lionel Pesse-Girod, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Jean-Louis David, Daniel Grenard, Alexandre Stéphan, Jean-Marc Rubat du Merac, Nicole Pedroletti, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Bruno Dutel, Roland Demange, Françoise Robert, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Harry Lavanne, Isabelle Billard, Sylvie Vincent-Genod, Chafia Grenard, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Daniel Monneret, Raphaël Vaz, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Anne-Christine Donze, Cécile Chiquet, Véronique Beaud, Eliane Grenard, Jean-Paul Bernasconi, Philippe Passot

ABSENTS : Jacques Lançon, Patricia Ville.

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Annie Mayet donne pouvoir à Nicole Pedroletti, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Françoise Robert, Régis Martin donne pouvoir à Jacques Muyard, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Pierre Favre donne pouvoir à Sylvie Vincent-Genod, Philippe Lutic donne pouvoir à Catherine Joubert, Claude Vidal donne pouvoir à Harry Lavanne, Jessica Vidal donne pouvoir à Chafia Grenard, Michel Bontemps donne pouvoir à Noël Invernizzi.

Soit 37 présents et 10 pouvoirs soit 47 votants

La convocation pour la séance du 28 février 2018 datée du 21 février 2018, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

-----ooOoo-----

Le président souhaite avant de débiter l'ordre du jour rendre hommage par une minute de silence à Monsieur Christian Portigliatti ancien DGS de la communauté de communes de Val de Bienne récemment décédé.

Le quorum étant atteint, le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excuses et des procurations.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Alain Waille et Isabelle Heurtier sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

1. Communications officielles

1.1. Décisions prises par le Président n°05-2018

Le président détaille la seule décision prise depuis le dernier conseil communautaire et donne les explications nécessaires pour une bonne compréhension :



- 05-2018 Bail précaire pépinière d'entreprises ASF - Ravilloles

Aucune remarque ni question n'étant formulée cette décision est entérinée.

1.2. Délibérations prises par le bureau du 7 mars 2018

Le président présente ensuite les délibérations prises par le dernier bureau :

- 35/8-1 PCAET : convention avec ENEDIS
- 35/8-2 CPIE Haut-Jura : projet « alimentation locale en fête »
- 35/9-1 ZA du Curtillet : avenant au bail cellule n°2 – SA Lépine
- 35/9-2 ZA du Curtillet : avenant au bail cellule n°5 – Ets Alter Ego
- 35/9-3 Immeuble Colin 2 rue de Bonneville : renouvellement bail mission locale
- 35/10-1 PDIPR : Avenant à la convention avec les associations pour le balisage
- 35/10-2 ASF : horaires d'ouverture au public
- 35/10-3 Espaces nordiques : convention jeux des neiges
- 35/11-1 Piscine du Martinet : gestion du snack-bar
- 35/12-1 Conservatoire : saison 2017-2018
- 35/12-2 Conservatoire : avenant à la convention de mise à disposition d'un local
- 35/12-3 Conservatoire : demande de subvention
- 35/12-4 CTDEAC – La Fraternelle : projet 2018
- 35/12-5 Médiathèque : convention de dépôt de la bibliothèque du Chapitre
- 35/12-6 Médiathèque : convention annuelle avec l'association Saute-Frontière

Aucune remarque ni question n'étant formulée, ces délibérations sont entérinées.

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 28 février 2018

Le compte-rendu est soumis à l'approbation du conseil communautaire, il n'amène aucune remarque ni question, il est approuvé à l'unanimité.

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

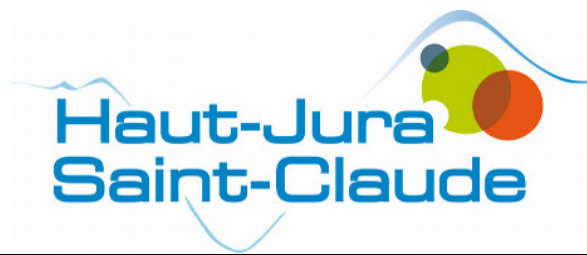
5.1. OPH de Saint-Claude : demande de garantie d'emprunt

Par courrier du 13 février dernier, l'OPH de Saint-Claude sollicite la Communauté de Communes pour la garantie d'un emprunt de 168 800 € destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de deux logements au 45 rue du pré à Saint-Claude,

Cet emprunt, constitué de deux lignes, PLUS et PLUS foncier, est contracté auprès du groupe Caisse des Dépôts

Il présente les conditions suivantes :

Montant du prêt	127 840 €	40 960 €
Caractéristiques	PLUS	PLUS foncier
Durée total du prêt	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	annuelles	annuelles
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %	1,35 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle



volontaire		
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Le Conseil accepte de garantir ces emprunts au taux de 100 % pendant leurs durées et autorise le président à signer toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention)..

5.2. Office de tourisme

5.2.1. Convention d'objectifs et de moyens

La Communauté de Communes a délégué des missions de service public à l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat Haut-Jura Saint-Claude.

Les objectifs et les moyens consacrés aux missions de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat Haut-Jura Saint-Claude sont définis par une convention d'objectifs.

La dernière convention d'objectifs approuvée par le conseil communautaire le 5 mars 2014 est arrivée à échéance et il convient de la renouveler.

La convention d'objectifs et de moyens proposée :

- Sert de cadre aux engagements réciproques des parties pour la réalisation au cours de la période 2018-2020 du programme défini et développé par l'OTCA HJSC pour assurer la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général :
 - o missions de service public d'accueil et d'information des touristes,
 - o promotion touristique de la CCHJSC, en coordination avec Jura Tourisme (CDT Jura), Bourgogne-Franche-Comté Tourisme (CRT BFC) et Montagnes du Jura (MDJ),
 - o élaboration et mise en œuvre de la politique du tourisme local, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques et de la commercialisation de prestations de services touristiques, commerciales et artisanales.
- Définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la CC HJSC à l'OTCA HJSC pour remplir ses missions et obtenir son classement en catégorie 2, selon les critères déterminés par l'arrêté ministériel du 10 juin 2011 fixant les normes de classement des Offices de Tourisme.

Elle définit les objectifs 2018-2020 dans le cadre :

- De l'accueil et du conseil en séjour,
- De la promotion,
- De la coordination,
- De la commercialisation.

Elle définit également les conditions de sa mise en œuvre et notamment les engagements financiers de la Communauté de Communes vis-à-vis de l'OTCA :

- La CC HJSC attribue chaque année une subvention de fonctionnement à l'OTCA HJSC déterminée au moment de l'élaboration budgétaire de l'OTCA HJSC, en concertation avec la CC HJSC, pour assurer le bon fonctionnement de la structure. La subvention de fonctionnement attribuée sera versée mensuellement, à raison de 1/12ème du montant défini, pour une période de 12 mois lissée entre les 2 votes budgétaires, de l'année n à l'année n+1.
- La CC HJSC reverse l'intégralité du produit de la taxe de séjour au fur et à mesure de sa perception, par ailleurs gérée par les équipes de l'OTCA HJSC.
- L'OTCA HJSC facture et encaisse la totalité des adhésions des commerçants à la plateforme achetezasaintclaud.fr.
- Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toute autre mission ponctuelle ou permanente confiée à l'OTCA HJSC. Cela fera l'objet d'une délibération du Bureau ou du Conseil Communautaire stipulant la nature, la durée et le montant des crédits accordés.
- Les investissements restent à charge exclusive de la CC HJSC.



Enfin elle définit les engagements réciproques en matière d'échange d'informations et de documents :

- La CC HJSC s'engage à consulter l'OTCA HJSC sur les projets collectifs d'équipements touristiques,
- L'OTCA HJSC transmettra à la CC HJSC, chaque année, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Le Conseil Communautaire approuve la présente convention et autorise le Président à signer l'ensemble des documents et avenants à intervenir d'ici 2020 (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.2.2. Présentation et approbation du budget 2018

Il convient d'approuver le Budget Prévisionnel 2018 de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat Haut-Jura Saint-Claude présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
011 - charges à caractère général	182 000.00€	002 - résultat reporté	40 479.38€
012 - frais de personnel	319 500.00€	013 - atténuations de charges	2 000.00€
014 - atténuations de produits	- €	70 - produits domaniaux...	174 800.00€
65 - autres charges de gestion courante	5 600.00€	73 - impôts et taxes	- €
66 - charges financières	- €	74 - dotations, subv. et particip.	235 000.00€
67 - charges exceptionnelles	20 000.00€	75 - autres produits de gestion courante	74 000.00€
022 - dépenses imprévues	15 179.38€	76 - produits financiers	- €
023 - virement à l'investissement	- €	77 - produits exceptionnels	16 000.00€
TOTAL	542 279.38€	TOTAL	542 279.38€

La Communauté de Communes abondera le fonctionnement à hauteur de 235 000 € comprenant 215 000 € pour le fonctionnement de l'Office et 20 000 € au titre des animations du territoire, qui feront l'objet d'attributions en bureau communautaire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a intégré des dépenses d'investissement à hauteur de 131 475 € :

- 125 000 € (dont 50 000 € de mobilier) pour l'OT Lajoux
- 6 475 € pour des travaux ADAP à l'OT La Pesse,

Le Budget Prévisionnel 2018 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude a été adopté à l'unanimité lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude du 22 mars 2018. Il est à noter que le travail conduit par l'Office de Tourisme, notamment en matière de recouvrement de la taxe de séjour commence à porter ses fruits, ce qui permet en accord avec la Présidente de l'Office de Tourisme de ramener la subvention de fonctionnement à 215 000 €.

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération. Un point sur les actions du projet e-commerce sera fait en fin de séance à la demande de Madame Françoise Robert.



5.3. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2018 : fixation du taux

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de ramener le taux à 9,90 % (11,02 % en 2017), ce qui fixerait le produit attendu à 1 846 132 € conforme aux dépenses prévisibles concernant les ordures ménagères en 2018. Pour mémoire ce taux s'applique actuellement sur la base corrigée du foncier bâti.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.4. Taxes locales : adoption des taux

5.4.1. Taxes d'habitation, foncières et CFE

Suite au débat d'orientations budgétaires, et après la commission des finances qui s'est tenue le 20 mars, le président propose au conseil communautaire d'augmenter d'un point le taux de la Taxe Foncière Bâtie, générant une recette supplémentaire de 230 000 €, intégralement affectée au financement de l'investissement. Il est rappelé que le montant du capital à rembourser en 2018 est de 895 000 €, somme qui n'est que partiellement couverte par le virement à la section d'investissement. Il est impératif de renforcer ce virement. Ainsi, en regard de la diminution du taux de TEOM, les taux proposés sont les suivants :

- Taux de fiscalité ménage :
 - o Taxe d'habitation : 12,17 %
 - o Taxe foncière bâtie : 4,38 % (3,38 % en 2017)
 - o Taxe foncière non bâtie : 6,77 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 22,02 %

Françoise Robert explique que bien que cette augmentation de taxe sur le foncier bâti n'ait pas de conséquence sur le montant final pour la population en raison de la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle ne cautionne aucune augmentation quelle qu'elle soit. Raphaël Perrin rappelle que la politique fiscale sur les bases de Saint-Claude ne couvre pas le montant des attributions de compensation reversée à la ville de Saint-Claude. Il aurait aussi pu être envisagé de baisser les attributions de compensation.

Raphaël Vaz souhaite connaître les taux des intercommunalités voisines. Raphaël Perrin rappelle que les taux ne sont pas comparables d'une intercommunalité à une autre car aujourd'hui il y a une grande disparité dans les compétences. Francis Lahaut partage l'analyse faite par le président et précise que ces dernières années la taxe foncière départementale a augmenté de 24%. Il rappelle qu'il est lui aussi attaché à la maîtrise de la fiscalité mais dans le cas présent la proposition du président neutralise les incidences par la baisse du taux des ordures ménagères et l'augmentation du taux du foncier bâti.

Jean-Daniel Maire demande si les taux proposés intègrent les investissements pour le haut-débit. Raphaël Perrin précise que 150 000 € ont été budgétés cette année pour permettre d'amorcer des réponses à des situations critiques non prises en compte par Orange comme à Leschères, Choux, Pratz... Il précise que nous sommes toujours en attente d'une réponse de l'Etat quant à la possibilité de cofinancement de ces équipements entre les communes et la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, un amendement a été déposé en ce sens au Sénat par Sylvie Vermeillet. Raphaël Perrin précise qu'une communauté de communes voisine a détourné le problème en révisant librement ses attributions de compensation. Nous seront peut-être amenés à faire de même si la situation perdure.

Le conseil communautaire valide cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision (résultat du vote : 30 pour, 17 contre, 0 abstention).

5.4.2. Taxe GEMAPI

Raphaël Perrin rappelle qu'à ce jour nous n'avons pas délégué ni transféré notre compétence au Parc Naturel du Jura dans l'attente d'échanges sur cette question notamment sur la mise en œuvre opérationnelle.



Le Parc nous sollicite pour la délégation de cette compétence à hauteur de 150 000 € pour la partie GEMAPI et 52 600 € pour la partie hors GEMAPI. Considérant que les actions ne seront pas engagées sur cette compétence avant le mois de septembre et actant qu'une montée en charge progressive est nécessaire, il est proposé d'arrêter le produit attendu pour 2018 sur la compétence GEMAPI à 50 000 €. Cette taxe GEMAPI sera ventilée par les services fiscaux sur les 4 taxes locales.

Le conseil communautaire valide cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision (résultat du vote : 30 pour, 17 contre, 0 abstention).

5.5. Budgets primitifs 2018 : présentation et adoption du budget principal, des budgets annexes et demandes de financement associées

Le budget est l'acte fondamental de la gestion d'une collectivité. C'est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses, par lequel l'organe exécutif de la collectivité est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil communautaire.

Le budget doit être sincère et équilibré.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. En recettes de fonctionnement sont recensées les dotations de l'Etat, les impôts et taxes, le produit des quatre grands impôts (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie, cotisation foncière des entreprises). L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2018, l'élaboration du budget principal a respecté les objectifs poursuivis depuis 2015 à savoir :

- Le pilotage des finances locales par la contrainte budgétaire : chaque demande de crédits est examinée sur son montant et sa pertinence. Les efforts à fournir sont estimés à l'aune des recettes réelles de fonctionnement.
- La poursuite du travail engagé dans le cadre de l'optimisation des recettes
- L'engagement d'un travail de fonds sur la question de la mutualisation généralisée entre les services mais aussi avec les services des communes du territoire.

Le but poursuivi reste l'amélioration des ratios de la communauté de communes, avec l'aide de tous et dans l'intérêt de toutes les communes. Les efforts produits antérieurement ont déjà commencé à porter leurs fruits puisque, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, la Capacité d'Autofinancement est revenue au positif depuis cette année.

Le budget primitif est comme son nom l'indique prévisionnel donc toutes les sommes inscrites ne seront pas obligatoirement dépensées et nous nous attacherons à ne dépenser que le strict nécessaire. Il faut cependant noter que les marges de manœuvre sont étroites.

A l'heure de la confection du budget primitif 2018, les dotations de l'Etat ne sont pas connues et ont été donc été estimées dans le budget qui vous est présenté.

La communauté de communes dispose de 11 budgets : le budget général, le budget activités économiques, le budget zone de Chamboille, le budget SPANC, le budget ADS, le budget lotissement les orchidées, le budget lotissement Fontaine Benoit, le budget maisons de santé, le budget lotissement Le Monceau, le budget lotissement En Poset et le budget spécial à régie à autonomie financière de l'atelier des savoir-faire.

Le budget a été élaboré en prenant en compte l'évolution d'un point du taux de taxe à appliquer sur le foncier bâti.

Le volume total des 11 budgets de la Communauté de Communes, fonctionnement + investissement est de : 27 390 958,49 € et se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Général	13 808 412.62 €	4 277 607.50 €	18 086 020.12 €
BA Activités Economiques	295 200.00 €	1 012 239.90 €	1 307 439.90 €
BA Zone de Chambouille	521 325.24 €	569 627.32 €	1 090 952.56 €
BA SPANC	73 648.50 €	57 799.07 €	131 447.57 €
BA ADS	74 712.25 €	3 300.00 €	78 012.25 €
BA Maisons de Santé	130 500.00 €	4 006 525.86 €	4 137 025.86 €
BA Lotissement les orchidées	112 052.95 €	461 169.51 €	573 222.46 €
BA Lotissement Fontaine Benoit	95 716.12 €	90 243.54 €	185 959.66 €
BA Lotissement le Monceau	172 093.76 €	242 177.52 €	414 271.28 €
BA Lotissement en Poset	490 620.61 €	481 931.22 €	972 551.83 €
BA Atelier des Savoir Faire	312 526.00 €	101 529.00 €	414 055.00 €
TOTAL	16 086 808.05 €	11 304 150.44 €	27 390 958.49 €

Pour ce qui concerne la dette, le capital restant dû est le suivant :

- 8 873 067,84 € pour le Budget Principal (9 292 765,04 € en 2017), malgré la contractualisation d'un emprunt de 500 000 € en 2017
- 3 274 725,12 € pour le Budget Annexe Activités Economiques (3 554 055,36 € en 2017),
- 566 596,78 € pour le Budget Annexe Maisons de Santé (593 359,65 € en 2017),
- 123 654,00 € pour le budget Atelier des Savoir Faire.

5.5.1. Budgets de la communauté de Communes :

Le Budget Principal s'équilibre à hauteur de :

- 13 808 412,62 € (13 790 864,65 € en 2017) en fonctionnement soit une augmentation de 17 547,97 € (soit + 0,13 %) par rapport à la prévision 2017, il est cependant à noter que les chapitres 011 et 012 sont quant à eux en diminution
- 4 277 607,50 € en investissement

Un emprunt a été inscrit à hauteur de 367 000 €, de même qu'un virement de la section d'investissement à hauteur de 830 000 € et une affectation du résultat pour un montant égal au déficit d'investissement 2017 (689 113,50 €).

Des subventions ont été inscrites à hauteur de 1 004 298 € pour le financement des diverses dépenses inscrites.

L'amortissement des biens se monte à 770 000 €.

La balance du budget primitif se présente donc ainsi :

		Dépenses		Recettes	
		Imputation	Montant	Imputation	Montant
Fonctionnement	011 - charges à caractère général		1 140 550.00 €	002 - résultat reporté	785 380.62 €
	012 - frais de personnel		2 627 000.00 €	013 - atténuations de charges	75 000.00 €
	014 - atténuations de produits		4 504 440.00 €	70 - produits domaniaux...	419 000.00 €
	65 - autres charges de gestion courante		3 485 850.00 €	73 - impôts et taxes	9 509 132.00 €
	66 - charges financières		244 500.00 €	74 - dotations, subv. et particip.	2 479 900.00 €
	67 - charges exceptionnelles		137 500.00 €	75 - autres produits de gestion courante	75 000.00 €
	022 - dépenses imprévues		68 572.62 €	76 - produits financiers	- €
	023 - virement à l'investissement		830 000.00 €	77 - produits exceptionnels	5 000.00 €
	042 - opérations d'ordre entre sections		770 000.00 €	042 - opérations d'ordre entre sections	460 000.00 €
	043 - opérations d'ordre en fonctionnement		- €	043 - opérations d'ordre en fonctionnement	- €
	TOTAL		13 808 412.62 €	TOTAL	13 808 412.62 €
Investissement	001 - résultat reporté		689 113.50 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	617 196.00 €
	20 - immobilisations incorporelles		283 400.00 €	1068 - affectation du résultat	689 113.50 €
	204 - subventions d'équipements versées		27 000.00 €	13 - subventions d'investissement	1 004 298.00 €
	21 - immobilisations corporelles		370 690.00 €	16 - emprunts et dettes assimilées	367 000.00 €
	23 - immobilisations en cours		1 552 404.00 €	021 - virement du fonctionnement	830 000.00 €
	16 - emprunts et dettes assimilées		895 000.00 €	040 - opérations d'ordre entre sections	770 000.00 €
	040 - opérations d'ordre entre sections		460 000.00 €		
	TOTAL		4 277 607.50 €	TOTAL	4 277 607.50 €

Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 13 808 412,62 € dont 770 000 € d'amortissements et 830 000 € de virement à la section d'investissement. Elles sont réparties par chapitre comme suit :

Imputation	Montant	% du total
011 - charges à caractère général	1 140 550.00 €	19.02%
012 - frais de personnel	2 627 000.00 €	32.62%
014 - atténuations de produits	4 504 440.00 €	25.24%
65 - autres charges de gestion courante	3 485 850.00 €	1.77%
66 - charges financières	244 500.00 €	1.00%
67 - charges exceptionnelles	137 500.00 €	0.50%
022 - dépenses imprévues	68 572.62 €	6.01%
023 - virement à l'investissement	830 000.00 €	5.58%
042 - opérations d'ordre entre sections	770 000.00 €	0.00%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement	- €	100.00%
TOTAL	13 808 412.62 €	

Un comparatif prévision 2018 / budget 2017 montre une augmentation de la section de fonctionnement de 0,13 %. Il faut préciser ici que si les charges de fonctionnement courantes continuent à diminuer, la plus grosse partie de cette baisse est concentrée sur le virement à l'investissement.

Imputation	PREVISION 2017	BP 2018	Ecart BP 18-PREV 17 (montant)	Ecart BP 18-PREV 17 (%)
011 - charges à caractère général	1 192 698.00 €	1 140 550.00 €	- 52 148.00 €	-4.37%
012 - frais de personnel	2 632 891.00 €	2 627 000.00 €	- 5 891.00 €	-0.22%
014 - atténuations de produits	4 497 313.00 €	4 504 440.00 €	7 127.00 €	0.16%
65 - autres charges de gestion courante	3 517 831.00 €	3 485 850.00 €	- 31 981.00 €	-0.91%
66 - charges financières	214 173.00 €	244 500.00 €	30 327.00 €	14.16%
67 - charges exceptionnelles	51 700.00 €	137 500.00 €	85 800.00 €	165.96%
022 - dépenses imprévues	- €	68 572.62 €	68 572.62 €	
023 - virement à l'investissement	972 432.85 €	830 000.00 €	- 142 432.85 €	-14.65%
042 - opérations d'ordre entre sections	711 826.00 €	770 000.00 €	58 174.00 €	8.17%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement	- €	- €	- €	
TOTAL	13 790 864.85 €	13 808 412.62 €	17 547.77 €	0.13%

Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 8,26 % (8,68 % en 2017) des dépenses totales. Il regroupe les dépenses générales de fonctionnement comme les fluides, l'entretien des biens, les locations... mais intègre également tous les frais liés aux expositions temporaires et à la programmation culturelle du musée de l'Abbaye, ainsi que les frais spécifiques liés au fonctionnement de la médiathèque tels les abonnements et ce toutes antennes confondues, La prévision de ce chapitre s'élève à 1 140 550 € (1 192 698 € en 2017) en baisse de 4,37 % mais en augmentation de 67 009 € par rapport à la réalisation 2017.

Bien entendu, le mot d'ordre en ce qui concerne ce type de dépense est de n'utiliser que le strict nécessaire et de veiller à économiser tout ce qui peut l'être.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » représente 19,02 % (19,29 % en 2017) des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en diminution de 0,27 % par rapport à la prévision 2017, mais supérieur de 38 599 € à la réalisation 2017, ce qui intègre les éventuelles promotions et avancements d'échelon. Les charges de personnel relatives au SPANC ou à l'ADS sont inscrites sur les budgets correspondants. Les frais de personnel sont évalués à 2 627 000,00 €.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » constate notamment les attributions de compensation pour un montant de 4 324 440 €. Il représente 32,62 % des dépenses de fonctionnement.

La répartition des attributions de compensation est la suivante par commune :

Commune	Attribution de compensation annuelle
Avignon lès Saint-Claude	1 368,00 €
Bellecombe	2 067,00 €
Chassal	97 254,00 €
Choux	- 2 679,00 €
Coiserette	3 360,00 €
Coyrière	2 214,00 €
La Pesse	52 093,00 €
La Rixouse	- 211,00 €
Lajoux	2 648,00 €
Larrivoire	- 2 562,00 €
Lavans lès Saint-Claude	332 166,00 €
Les Bouchoux	- 9 838,00 €
Les Moussières	1 749,00 €
Leschères	3 490,00 €
Molinges	155 012,00 €
Pratz	105 130,00 €
Ravilloles	7 273,00 €
Rogna	- 3 897,00 €
Saint-Claude	3 173 726,00 €
Les Coteaux du Lizon	206 924,00 €
Septmoncel - Les Molunes	48 207,00 €
Villard Saint-Sauveur	49 201,00 €
Viry	65 072,00 €
Vulvoz	- 629,00 €
Villard sur Bienne	15 486,00 €
TOTAL	4 304 624,00 €

Il est rappelé que le montant des attributions de compensation sera révisé en fonction du transfert des compétences SCOT, hors GEMAPI, OPH, gens du voyage. Une CLECT doit en effet être organisée dans le courant de l'année.

Le chapitre 65 « autres charges courantes » représente 25,24 % (25,88 % en 2017) des dépenses de fonctionnement.

Il compte notamment :

- la participation au SDIS à hauteur de 916 600 € (924 551 € en 2017),
- la participation au SICTOM pour 1 776 666 € (1 807 000 € en 2017),
- la participation au SMAHJ pour 138 800 € (139 000 € en 2017),
- la participation au Pays y compris SCOT à hauteur de 40 724 €
- la participation au budget des affaires économiques à hauteur de 32 000 € (45 000 € en 2017)
- la participation au budget de l'atelier des savoir-faire pour 180 000 € identique à celle de 2017
- la subvention à l'EPIC Tourisme pour un montant total de 235 000 € (243 580 € en 2017) dont 20 000 € au titre de l'animation des territoires (identique à celle de 2017).

Le chapitre 66 charges financières représente 1,77 % (1,60 % en 2017) des dépenses de fonctionnement. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés. La prévision augmente de 30 227 € par rapport à 2017 d'une part parce que nous avons contracté un nouvel emprunt, d'autre part parce que l'un de nos emprunts a

taux variable pourrait augmenter cette année. Nous espérons cependant avoir une réalisation inférieure à la prévision.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles augmente de 85 800 € : l'exercice 2017 avait enregistré des annulations de titres pour 51 046 €. Si 2018 prévoit des annulations à hauteur de 1 500 € seulement, la prévision compte également l'inscription d'une somme de 120 000 € pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises et 16 000 € pour le paiement des pénalités suite au contrôle URSSAF de 2017. Ce chapitre représente 1 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » représente 5,58 % (5,18 % en 2017) des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'une dépense obligatoire correspond aux amortissements des biens qui servent à financer les dépenses d'investissement. Il est en hausse de 8,17 % par rapport à la prévision 2017.

Les dépenses imprévues sont inscrites à hauteur de 68 573 € représentant 0,50 % des dépenses de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 830 000 € soit 6,01 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

Comme les dépenses, elles s'élèvent à 13 808 412,62 € dont 785 380,62 € de résultat reporté (compte tenu d'une affectation de résultat de 689 113,50 €). Elles sont réparties par chapitre comme suit :

Imputation	Montant	% du total
002 - résultat reporté	785 380.62 €	5.69%
013 - atténuations de charges	75 000.00 €	0.54%
70 - produits domaniaux...	419 000.00 €	3.03%
73 - impôts et taxes	9 509 132.00 €	68.86%
74 - dotations, subv. et particip.	2 479 900.00 €	17.96%
75 - autres produits de gestion courante	75 000.00 €	0.54%
76 - produits financiers	- €	0.00%
77 - produits exceptionnels	5 000.00 €	0.04%
042 - opérations d'ordre entre sections	460 000.00 €	3.33%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement	- €	0.00%
TOTAL	13 808 412.62 €	

Le tableau ci-dessous établit un comparatif entre la prévision 2017 et le budget primitif 2018 :

Imputation	PREVISION 2017	BP 2018	Ecart BP 18-PREV 17 (montant)	Ecart BP 18-PREV 17 (%)
002 - résultat reporté	786 874.85 €	785 380.62 €	- 1 494.23 €	-0.19%
013 - atténuations de charges	70 000.00 €	75 000.00 €	5 000.00 €	7.14%
70 - produits domaniaux...	410 125.00 €	419 000.00 €	8 875.00 €	2.16%
73 - impôts et taxes	9 103 160.00 €	9 509 132.00 €	405 972.00 €	4.46%
74 - dotations, subv. et particip.	2 885 086.00 €	2 479 900.00 €	- 405 186.00 €	-14.04%
75 - autres produits de gestion courante	90 000.00 €	75 000.00 €	- 15 000.00 €	-16.67%
76 - produits financiers	- €	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	5 000.00 €	5 000.00 €	- €	
042 - opérations d'ordre entre sections	440 619.00 €	460 000.00 €	19 381.00 €	4.40%
043 - opérations d'ordre en fonctionnement		- €	- €	
TOTAL	13 790 864.85 €	13 808 412.62 €	17 547.77 €	0.13%

Le chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté représente 5,69 % (5,73 % en 2017) des recettes de fonctionnement. Il est à très peu de choses près identique à celui de 2017, le déficit d'investissement ayant intégralement été couvert par ailleurs par l'affectation du résultat à hauteur de 689 113,50 €.

Le chapitre 013 atténuations de charges représente 0,64 % (0,51 % en 2017) des recettes totales. Ce chapitre retrace le remboursement des frais de personnel en cas d'arrêt maladie. Ce chapitre est en légère augmentation.

Le chapitre 70 produits domaniaux et recettes tarifaires représente 3,03 % (2,83 % en 2017) des recettes de fonctionnement. On y trouve notamment : les recettes du conservatoire, du musée, des médiathèques, du ski nordique, le remboursement des charges du Tomachon... Notons que les recettes du ski nordique sont encaissées depuis le début de la saison 2017-2018 sur l'année de leur réalisation alors qu'auparavant les recettes de début de saison étaient encaissées en année n + 1.

Le chapitre 73 impôts et taxes représente 68,86 % (66,04 % en 2017) des recettes de fonctionnement. On y trouve essentiellement : les impôts des ménages et CFE pour 5 828 000 €, des entreprises (CVAE) pour 1 053 000 €, ainsi que la CFE, la TASCOM, les IFR, la DCRTP, le FNGIR, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En l'absence de transmission à la date de rédaction du présent rapport des éléments nécessaires au calcul de ces recettes, nous sommes restés très prudents à ce stade quant à leur montant que nous avons inscrits à hauteur des réalisations 2017 augmentées de la somme supplémentaire résultant de la révision du taux de taxation sur le foncier bâti.

Le chapitre 74 dotations et participations représente 17,96 % (21 % en 2017) des recettes de fonctionnement. Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'état dont la prévision a été diminuée par rapport à la prévision 2017 et les subventions de fonctionnement.

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante représente 0,54 % (0,65 % en 2017) des recettes de fonctionnement. Il correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes. Il est en baisse de 15 000 € par rapport à la prévision 2017.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections représente 3,33 % (3,21 % en 2017) des recettes de fonctionnement. Il s'agit de l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 4 277 607,50 €.

Il est prévu de réaliser les équipements suivants :

		Dépenses	Recettes	Autofinancement
Musée	Acquisition de deux tableaux	4 000 €	- €	4 000 €
	Aménagement numérique	150 000 €	120 000 €	30 000 €
	Aménagement muséographique	100 000 €	42 000 €	58 000 €
	Restauration objets sous-sol archéologique	3 000 €	1 500 €	1 500 €
	TOTAL	257 000 €	163 500 €	93 500 €
Médiathèques	Informatisation médiathèque communautaire	15 000 €	12 000 €	3 000 €
	Accroissement des fonds	65 000 €	- €	65 000 €
	Mobilier	10 000 €	8 000 €	2 000 €
	Travaux	143 642 €	4 445 €	139 197 €
	TOTAL	233 642 €	24 445 €	209 197 €

	Dépenses	Recettes	Autofinancement
PDIPR	35 000€	8 000€	27 000€
Infomatization billetterie nordique	100 000€	75 000€	25 000€
Valorisation des sites d'activité nordique	11 358€	- €	11 358€
Acquisition webcams sites de randonnée et nordiques	22 000€	- €	22 000€
Frais d'études VTT et VAE	8 400€	12 900€	- 4 500€
Frais d'études canyoning	10 000€	- €	10 000€
Frais d'études falaises de Ponthoux Saint-Claude	15 000€	10 000€	5 000€
Acquisition de vélos électriques	- €	27 698€	- 27 698€
Travaux garage La Pesse	2 000€	- €	2 000€
TOTAL	208 758€	133 598€	70 160€
Travaux piscine du Martinet	10 000€	- €	10 000€
Frais d'études piscine couverte	100 000€	- €	100 000€
Acquisition TPE piscine	1 200€	- €	1 200€
Acquisitions Gymnase du Plateau	5 600€	- €	5 600€
Relamping gymnase du Plateau	3 700€	- €	3 700€
Stade Edouard Guillon	24 000€	2 800€	21 200€
TOTAL	144 500€	2 800€	141 700€
Travaux OT La Pesse	6 475€	2 700€	3 775€
Travaux OT Lajoux	75 000€	- €	75 000€
Mobilier pour OT	50 000€	- €	50 000€
Travaux les Dolines	14 144€	13 880€	264€
TOTAL	145 619€	16 580€	129 039€
Haut débit	150 000€	- €	150 000€
Aménagement Aire des gens du voyage	15 320€	- €	15 320€
Travaux bâtiment Camot	431 200€	287 500€	143 700€
Travaux conservatoires	3 500€	- €	3 500€
Travaux maison de santé de La Pesse	7 500€	- €	7 500€
Travaux Chapelle Saint-Romain	329 500€	205 875€	123 625€
Travaux bâtiments divers	2 349€	- €	2 349€
Travaux Eglise de La Rixouse	219 716€	170 000€	49 716€
Conteneurs semi-enterrés	43 000€	- €	43 000€
TOTAL	1 202 085€	663 375€	538 710€

		Dépenses	Recettes	Autofinancement
Acquisitions diverses	Matériel et outillage technique	7 000 €	- €	7 000 €
	Matériel de bureau et matériel informatique	5 040 €	- €	5 040 €
	Acquisition d'extincteurs tous sites	2 850 €	- €	2 850 €
	Acquisition de deux pèse-bouches	5 000 €	- €	5 000 €
	TOTAL	19 890 €	- €	19 890 €
AUTOFINANCEMENT GLOBAL				1 202 196 €

La section d'investissement enregistre également le remboursement du capital des emprunts pour 895 000 €, le déficit d'investissement reporté à hauteur de 689 113,50 €, l'amortissement des subventions pour 460 000 € et les fonds de concours pour 27 000 €.

Concernant le haut-débit, le Président rappelle que cela implique de valider avec ce budget la convention Haut-Débit avec le département afin de permettre la mise en action des montées en débit sur les communes sur lesquelles des problèmes majeurs sont recensés. Christophe Masson met en avant la problématique d'entretien des lignes, à la charge des propriétaires privés et se questionne si l'avenir n'est pas de placer notre investissement sur la 4G plutôt que la fibre afin de supprimer cette problématique d'entretien. Raphaël Perrin pense quant à lui que cette bonne question, il précise que la Suisse et la Corée ont fait le choix d'investir dans cette technologie. Cette question a été posée au Conseil Départemental du Jura et il exprime son regret de ne pas peser assez en tant que collectivité dans les décisions publiques de ce type. Jean-Daniel Maire rappelle la problématique de continuité de service pour la mise en place de la 4G et précise que cette technologie à ce titre n'est pas opérationnelle.

Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 4 277 607,50 €.

Elles sont constituées comme suit :

- affectation du résultat : 689 113,50 €
- virement du fonctionnement : 830 000 €
- amortissements : 770 000 €
- FCTVA 617 196 €,
- emprunt à hauteur de 367 000 €
- subventions pour un montant de 1 004 298 € (détaillées dans le tableau d'autofinancement ci-dessus).

Le président sollicite l'assemblée afin de recueillir d'autres questions puis soumet le budget général au vote.

Isabelle Billard est sortie au moment du vote

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 29 pour, 0 contre, 16 abstentions).

5.5.2. Le Budget Annexe Activités Economiques :

Il concerne les activités économiques hors lotissements

Dépenses de fonctionnement :

La principale différence entre le budget 2018 et le budget 2017 tient dans le fait qu'aucune somme n'a été inscrite en dépenses exceptionnelles (33 400 € avaient été inscrits en 2017 suite au rapport de la CRC mais non réalisés car la trésorerie a indiqué à la chambre qu'il n'y avait pas lieu de passer cette écriture).

Le virement à la section d'investissement est inscrit à hauteur de 42 224 € (25 292 € en 2017). La totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 d'un montant de 53 450,85 € (168 877,13 € en 2017) a été affectée à l'investissement.

Imputation	Prév. 2017	BP 2018	Ecart (montant)	Ecart (%)
011 - Charges à caractère général	107 238.00 €	114 866.00 €	7 628.00 €	7.11%
65 - Autres charges de gestion courante	110.00 €	110.00 €	- €	0.00%
66 - Charges financières	102 763.00 €	103 000.00 €	237.00 €	0.23%
67 - Charges exceptionnelles	33 400.00 €	- €	- 33 400.00 €	-100.00%
023 - Virement à l'investissement	25 292.00 €	42 224.00 €	16 932.00 €	66.95%
042 - Op. Ordre entre sections	36 209.00 €	35 000.00 €	- 1 209.00 €	-3.34%
TOTAL	305 012.00 €	295 200.00 €	- 9 812.00 €	-3.22%

Recettes de fonctionnement :

Le revenu des loyers a été évalué à la somme de 158 000 € au lieu de 165 000 € inscrits en 2017, compte tenu de baux échus ou à échoir.

La participation du budget principal est prévue à hauteur de 32 000 € (45 000 € en 2017 non réalisés)

Imputation	Prév. 2017	BP 2018	Ecart (montant)	Ecart (%)
70 - Produits des services et ventes tarifaires	13 926.00 €	31 200.00 €	17 274.00 €	124.04%
74 - Dotations, subventions et participations	56 000.00 €	32 000.00 €	- 24 000.00 €	-42.86%
75 - Autres produits de gestion courante	165 000.00 €	158 000.00 €	- 7 000.00 €	-4.24%
042 - Op. Ordre entre sections	70 086.00 €	74 000.00 €	3 914.00 €	5.58%
TOTAL	305 012.00 €	295 200.00 €	- 9 812.00 €	-3.22%

Dépenses d'investissement :

Elles sont inscrites à hauteur de 1 012 939,90 € dont :

- des frais d'études pour 21 750 € :
 - o 10 000 € pour la friche industrielle Bourbon
 - o 5 400 € pour le LACAS à La Pesse
 - o 6 350 € pour les Emboinchats
- des frais d'acquisitions à hauteur de 32 000 € pour la plateforme de e-commerce
- le paiement des intérêts des emprunts à hauteur de 300 000 €
- l'amortissement des subventions pour un montant de 74 000 €

Le solde (584 489,80 €) correspond au déficit d'investissement reporté.

Recettes d'investissement

Comme les dépenses, elles sont inscrites à hauteur de 1 012 939,90 € et sont constituées comme suit :

- affectation du résultat : 53 450,85 € (168 877,13 € en 2017)
- virement du fonctionnement : 42 224 € (25 292 € en 2017)
- amortissements : 35 000 € (36 209 € en 2017)
- emprunt à hauteur de 366 882,02 € (82 227 € en 2017)
- subventions pour un montant de 49 000 € concernant le e-commerce
- enfin produits des cessions pour un montant de 465 683,03 €.

A noter que le solde des locations Tadéo pour l'ex gendarmerie des Bouchoux se monte à 427 000 € et doit être mis en regard de l'emprunt d'équilibre de 366 882 €.

La balance générale se présente comme suit :

ZAE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	295 200.00€	295 200.00€
Investissement	1 012 239.90€	1 012 239.90€
TOTAL	1 307 439.90€	1 307 439.90€

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.3. Le Budget Annexe Zone de Chambouille :

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	521 325.24€	521 325.24€
Investissement	569 627.32€	569 627.32€
TOTAL	1 090 952.56€	1 090 952.56€

Le président rappelle aux conseillers que le prix de vente arrêté pour les parcelles est inférieur au prix de revient. Jean-Daniel Maire précise que toutes les parcelles mises en commercialisation font l'objet d'un compromis.

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.4. Le Budget Annexe Maisons de Santé :

La plus grande partie des inscriptions de ce budget se trouve en section d'investissement.

Le fonctionnement enregistre essentiellement en dépenses des intérêts d'emprunts, un virement à la section d'investissement et une dotation aux amortissements. Les recettes sont constituées des loyers et des amortissements de subventions.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	130 500.00€	130 500.00€
Investissement	4 006 525.86€	4 006 525.86€
TOTAL	4 137 025.86€	4 137 025.86€

L'essentiel des crédits nouveaux d'investissement concernent la maison de santé de Saint-Claude, à hauteur de 3 710 000 €, en regard desquels des recettes de subventions pour 2 411 500 € (soit un subventionnement de 65 %) et d'emprunt pour 1 384 700 € ont été inscrites. Le reste des recettes est constitué d'un emprunt d'équilibre pour 61 099,84 €, d'amortissements et du virement de la section de fonctionnement.



Le Président se félicite de l'avancée de ce dossier et souhaite que le plan de financement soit bouclé au plus vite pour permettre d'engager les travaux.

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.5. Le Budget Annexe SPANC :

Ce budget devrait dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes. Ce n'est pas le cas actuellement mais nous mettons en place un plan d'apurement des déficits antérieurs (26 918,50 €) sur les prochains exercices. Un fonctionnement normal du service devrait permettre cet apurement.

Les aides aux particuliers, qui antérieurement étaient comptabilisées en fonctionnement, seront désormais comptabilisées en investissement dans le cadre d'opérations pour comptes de tiers, ce qui est plus conforme à la réglementation.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel et dépenses courantes de contrats de prestations de services pour répondre à la charge de travail. Les recettes sont essentiellement constituées de subventions de l'agence de l'eau et de facturation des services fournis.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	73 648.50€	73 648.50€
Investissement	57 799.07€	57 799.07€
TOTAL	131 447.57€	131 447.57€

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.6. Le Budget Annexe ADS :

Comme le budget annexe SPANC, il doit dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel ; en 2017 un personnel supplémentaire a été affecté à hauteur de 25 % de son temps ; cette année, compte tenu du temps réel passé par ce personnel au profit de l'ADS, un tiers de son temps sera facturé.

Compte tenu de cette affectation supplémentaire, mais aussi de l'augmentation de la maintenance du progiciel et d'une dotation aux amortissements à hauteur de 3 300 €, la somme appelée aux communes qui financent l'utilisation de ce service se monte à 73 581 € (64 068 € en 2017)

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74 712.25€	74 712.25€
Investissement	3 300.00€	3 300.00€
TOTAL	78 012.25€	78 012.25€

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.7. Le Budget Annexe lotissement Les Orchidées :

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	112 052.95€	112 052.95€
Investissement	461 169.51€	461 169.51€
TOTAL	573 222.46€	573 222.46€



Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.8. Le Budget Annexe lotissement Fontaine Benoît :

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	95 716.12 €	95 716.12 €
Investissement	90 243.54 €	90 243.54 €
TOTAL	185 959.66 €	185 959.66 €

Le président précise qu'une seule parcelle reste à vendre, une proposition a été faite à la SEMCODA pour développer des logements en accès à la propriété.

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.9. Le Budget Annexe lotissement le Monceau :

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	172 093.76 €	172 093.76 €
Investissement	242 177.52 €	242 177.52 €
TOTAL	414 271.28 €	414 271.28 €

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5.10. Le Budget Annexe lotissement en Poset :

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	490 620.61 €	490 620.61 €
Investissement	481 931.22 €	481 931.22 €
TOTAL	972 551.83 €	972 551.83 €

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.6. Budget primitif de l'Atelier des Savoir-Faire : présentation et adoption

L'Atelier des Savoir-Faire a la forme juridique d'une régie à autonomie financière mais il ne dispose pas de la personnalité morale. Le conseil communautaire doit donc approuver son budget.

Le conseil d'exploitation de l'ASF a examiné la proposition du budget primitif 2018 le 19 mars dernier. En fonctionnement, la section s'équilibre à hauteur de 312 526 € et le budget se présente comme suit :

- charges à caractère général : 120 480 €
- frais de personnel : 147 108,63 €
- amortissements : 30 200 €,
- intérêts des emprunts : 1 400 €
- déficit antérieur reporté : 13 332,57 € pour ce qui concerne les dépenses



- remboursements de frais sur le personnel : 8 726 €
- revenus des stages et des ventes : 105 000 €
- autres produits : 181 500 € (dont 180 000 € d'abondement du budget principal),
- amortissements de subventions : 17 500 €

pour ce qui concerne les recettes
La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 101 529 € :

- travaux : 46 300 €, dont 36 000 € dans le cadre des reports, pour la pépinière d'artisans et 2 124 € pour la création d'un muret en pierres sèches,
- acquisitions : 17 407,49 € dont 3 400 pour le Fab-Lab, 6 577 € pour une œuvre et 3 253 € pour le projet bateau,
- autres :
 - o 7 700 € en remboursement d'emprunts
 - o 4 000 € pour la création d'un site internet,
 - o 17 300 € pour l'amortissement des subventions
 - o 8 791,51 € de report du déficit antérieur

pour ce qui concerne les dépenses

- subventions : 68 329 € (solde des subventions pour la résidence d'artisans)
- amortissements : 30 200 €
- FCTVA : 3 000 € pour ce qui concerne les recettes

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	312 526.00€	312 526.00€
Investissement	101 529.00€	101 529.00€
TOTAL	414 055.00€	414 055.00€

Raphaël Perrin remercie Jean-Jacques Baroni pour son engagement dans la structure et se félicite de la nouvelle dynamique.

Catherine Joubert est sortie au moment du vote

Le conseil communautaire approuve le présent budget et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat du vote : 45 pour, 0 contre, 0 abstention).

6. Economie

6.1. AER : modification statutaire

Jean-Daniel Maire explique que l'AER Bourgogne-Franche-Comté, dans laquelle la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude détient une action (montant de l'action : 5 000 euros), est issue du rapprochement de la SPL ARD FRANCHE-COMTÉ et de l'association ARDIE BOURGOGNE intervenu le 1er octobre 2017.

La SPL AER BFC envisage d'augmenter son capital social de 750.000 euros, pour le porter de 250.000 euros à 1.000.000 euros, et d'élargir ainsi son actionnariat aux autres EPCI de Bourgogne-Franche-Comté qui souhaiteraient devenir actionnaires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté se propose de souscrire intégralement à cette augmentation de capital, et de procéder ensuite à la cession de tout ou partie des nouvelles actions créées.

Dans ces conditions, le conseil communautaire approuve l'augmentation de capital social de la Société AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ de 750.000 euros pour le porter de 250.000 euros à 1.000.000 euros, par émission au pair de 150 actions nouvelles de 5.000 euros chacune, approuve la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en réservant la souscription des actions nouvelles à la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, décline l'augmentation de capital en faveur des salariés et approuve le projet de statuts de la SPL AER BFC modifiés (résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention)

7. Aménagement du territoire / Logement / Habitat / ADS

8. Environnement / SPANC

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1. Proposition de cession de foncier non bâti de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

La Communauté de communes est propriétaire de nombreuses parcelles non bâties, acquises par les ex-communautés de communes dans le cadre de projets de lotissements ou dans l'objectif de constituer des réserves foncières. La superficie totale de ces parcelles est de 1 242 140 m² soit plus de 124 ha dont 98 ha en zone N sur la commune de Saint-Claude.

La Communauté de communes ne dispose plus de la compétence lotissement et souhaite une gestion et une valorisation optimisées du patrimoine de la collectivité. Or, ces terrains ne peuvent être exploités par la Communauté de communes et ne sont pas productifs de revenus.

La plupart de ces parcelles sont boisées ce qui implique une gestion et une exploitation que la Communauté de communes ne peut assurer pleinement, Daniel Monneret précise qu'une intervention de l'ADEFOR ou d'un autre organisme est nécessaire pour savoir s'il est opportun d'exploiter ces parcelles ou s'il est préférable de les vendre.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le président à rechercher des acquéreurs potentiels pour les parcelles de lotissement, autorise qu'une évaluation soit sollicitée auprès de l'ADEFOR 39 pour l'ensemble des parcelles boisées et acte que les ventes feront l'objet d'une évaluation par le service des domaines et d'une approbation du conseil communautaire.

10. Tourisme

11. Sport et associations

12. Culture

13. Communications et questions diverses

Suite à la demande de Françoise Robert le président fait un point sur la plateforme e-commerce Acheteza Saint-Claude. Le nombre de produits mis en ligne est légèrement inférieur aux objectifs fixés mais la nouvelle version devra permettre d'intégrer les franchises et faciliter la mise en ligne des produits. Le nombre de commerçants ayant adhéré à la plateforme est quant à lui au dessus des objectifs fixés.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 21h20. Alain Waille invite les conseillers présents à partager le verre de l'amitié.

-----ooOoo-----


Alain Waille
Secrétaire



Raphaël Perrin
Président



Isabelle Heurtier
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 5 avril 2018